



***CENTRO STUDI SEA***

ISSN 2240-7596

# AMMENTU

---

**Bollettino Storico, Archivistico e  
Consolare del Mediterraneo (ABSAC)**

**N. 2**

gennaio - dicembre 2012

[www.centrostudisea.it/ammentu/](http://www.centrostudisea.it/ammentu/)

#### **Direzione**

Martino CONTU (direttore), Giampaolo ATZEI, Manuela GARAU.

#### **Comitato di redazione**

Lucia CAPUZZI, Maria Grazia CUGUSI, Lorenzo DI BIASE, Maria Luisa GENTILESCHI, Antoni MARIMÓN RIUTORT, Francesca MAZZUZI, Roberta MURRONI, Carlo PILLAI, Domenico RIPA, Maria Elena SEU, Maria Angel SEGOVIA MARTI, Frank THEMA, Dante TURCATTI, Maria Eugenia VENERI, Antoni VIVES REUS, Franca ZANDA.

#### **Comitato scientifico**

Pasquale AMATO, Università di Messina - Università per stranieri "Dante Alighieri" di Reggio Calabria (Italia); Juan Andrés BRESCIANI, Universidad de la República (Uruguay); Margarita CARRIQUIRY, Universidad Católica del Uruguay (Uruguay); Giuseppe DONEDDU, Università di Sassari (Italia); Luciano GALLINARI, Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea del CNR (Italia); Elda GONZÁLEZ MARTÍNEZ, Consejo Superior de Investigaciones Científicas (Spagna); Antoine-Marie GRAZIANI, Università di Corsica Pasquale Paoli - Institut Universitaire de France, Paris (Francia); Rosa Maria GRILLO, Università di Salerno (Italia); Victor MALLIA MILANES, University of Malta (Malta); Roberto MORESCO, Società Ligure di Storia Patria di Genova (Italia); Fabrizio PANZERA, Archivio di Stato di Bellinzona (Svizzera); Roberto PORRÀ, Soprintendenza Archivistica della Sardegna (Italia); Didier REY, Università di Corsica Pasquale Paoli (Francia), Sebastià SERRA BUSQUETS, Universidad de las Islas Baleares (Spagna); Cecilia TASCA, Università di Cagliari (Italia).

#### **Comitato di lettura**

La Direzione di AMMENTU sottopone a valutazione (referee), in forma anonima, tutti i contributi ricevuti per la pubblicazione.

#### **Responsabile del sito**

Stefano ORRÙ

#### **AMMENTU - Bollettino Storico, Archivistico e Consolare del Mediterraneo (ABSAC)**

Periodico annuale pubblicato dal Centro Studi SEA di Villacidro.

Registrazione presso il Tribunale di Cagliari n° 16 del 14 settembre 2011.

ISSN 2240-7596 [online]

c/o Centro Studi SEA

Via Su Coddu de Is Abis, 35

09039 Villacidro (VS) [ITALY]

SITO WEB: [www.centrostudisea.it](http://www.centrostudisea.it)

E-MAIL DELLA RIVISTA: [ammentu@centrostudisea.it](mailto:ammentu@centrostudisea.it)

## Sommario

Presentazione	3
Presentation	5
Présentation	7
Presentación	9
Apresentação	11
Presentació	13
Presentada	15

### DOSSIER

<b>Atti del convegno internazionale 1840-2010 SARDEGNA - URUGUAY. Dai 170 anni di amicizia e di rapporti culturali e commerciali ai nuovi possibili scenari di sviluppo economico Cagliari-Villacidro 25-26 novembre 2010</b> a cura di Giampaolo Atzei e Martino Contu	17
– GIAMPAOLO ATZEI - MARTINO CONTU Introduzione	19
– GIANLUCA BORZONI Profili politico-diplomatici del trattato di amicizia, commercio e navigazione tra Regno di Sardegna e Repubblica Orientale dell'Uruguay del 29 ottobre 1840	21
– CARLO PILLAI I rapporti economici tra Sardegna e Sud America nel XIX secolo	26
– MARTINO CONTU Consoli e vice consoli della Repubblica Orientale dell'Uruguay in Sardegna tra XIX e XX secolo	35
– RAÚL D. CHEDA ESPIGA Una historia de la unificación italiana en América. Juan Bautista Fá (1839 - 1904) combatiente de la integridad	49
– MARIO JUAN BOSCO CAYOTA ZAPPETTINI Dos historias uruguayas: la “Virgen de los Treinta y Tres Orientales”; la figura de la Beata Madre Maria Francesca Rubatto y su amistad con el médico de familia Giovanni Antonio Crispo Brandis de Codrongianos	66
– GIAMPAOLO ATZEI Juan Carlos Fa Robaina: parlamentare, emigrato di terza generazione, con la passione per la saggistica	72
– DOMENICO RIPA Uno scrittore uruguayano di origine sarda: Osvaldo Crispo Acosta e la sua opera	78

**FOCUS**

**Consoli e consolati stranieri tra Settecento e Ottocento in Sardegna e Corsica** 89

a cura di Manuela Garau

- MANUELA GARAU Introduzione 91
- GIAMPAOLO SALICE L'invenzione della frontiera. Isole, Stato e colonizzazione nel Mediterraneo del Settecento 93
- ANTOINE-MARIE GRAZIANI Un témoin de la révolution française en Corse : le consul napolitain Francesco Bigani 114
- CARLO PILLAI Novas appizus de is maltesus in Sardigna a is tempus de is piemontesus 132

**FOCUS**

**Visite pastorali in età moderna e contemporanea** 135

a cura di Cecilia Tasca

- CECILIA TASCA Introduzione 137
- CECILIA NUBOLA L'importanza delle visite pastorali dal punto di vista storico 139
- DON GIANCARLO ZICHI L'uso delle visite pastorali e delle relations ad limina nello studio della storia della Chiesa sarda aspetti generali 148
- MANUELA GARAU La Fonte Visitale e i *Montes de Piedad*: le *respuestas* al questionario del 1761 del vescovo di Ales Giuseppe Maria Pilo 154
- CECILIA TASCA «Decreti dati nella visita dei Monti di Soccorso dei villaggi di dentro» da Antonio Raimondo Tore, vescovo di Ales-Terralba, nel 1834 173
- MATTEO BARAGLI Visite pastorali in terra di mezzadria: il clero e le popolazioni contadine nella Toscana d'inizio '900 200

**Ringraziamenti** 219

## Un témoin de la révolution française en Corse: le consul napolitain Francesco Bigani

Antoine-Marie GRAZIANI

Università di Corsica Pasquale Paoli - Institut Universitaire de France, Paris

### Abstract

The Records on "Foreign Politics" held in the National Archives of Naples make it possible to document the duties carried out by Francesco Bigani, Neapolitan consul of the Kingdom of the Two Sicilies based in Bastia between 1790-1791 and 1794-1798. In the reports he prepared, Bigani provided a detailed description of the events shaking Corsica during the French Revolution and the political action carried out by Pasquale Paoli, in particular, during the most controversial period (1791-1794). Also, the documents that Bigani has handed us down can help to throw some light on the close links the consul established with the representatives of the most eminent families of Bastia, involved in the revolutionary process.

### Keywords

Kingdom of the Two Sicilies, Corsica, Bastia, Neapolitan consul Francesco Bigani, Pasquale Paoli, French Revolution

### Résumé

Le Fonds "Politique étrangère" des Archives Nationales de Naples permet de documenter l'activité de Francesco Bigani, consul napolitain du Royaume des Deux Siciles en poste à Bastia dans les années 1790-1791 et 1794-1798. Dans les rapports qu'il rédige Bigani décrit de manière circonstanciée les événements qui agitent la Corse au moment de la Révolution française et l'action politique mise en œuvre par Pasquale Paoli, en particulier durant la période qui reste la plus controversée (1791-1794). Les documents que nous a laissés Bigani permettent par ailleurs de mettre en lumière les liens étroits que le consul instaura avec les représentants des principales familles bastiaises impliquées dans le processus révolutionnaire.

### Mots-clés

Royaume des Deux Siciles, Corse, Bastia, consul napolitain Francesco Bigani, Pasquale Paoli, Révolution française

## 1. Introduction

On trouve au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs consuls en poste à Bastia et à Ajaccio. Les plus importants, du fait du jeu politique de cette puissance dans l'île, où elle interviendra à quatre reprises militairement entre 1738 et 1769, sont les consuls ou vice-consuls de France: les d'Angelo à Bastia, les Pallavicini, parents des Bonaparte, à Ajaccio. Mais d'autres puissances, l'Empire, l'Espagne, la Grande-Bretagne ou le Royaume des Deux-Siciles, pourront avoir ponctuellement des consuls, particulièrement au cours des Révolutions de l'île (1729-1769)<sup>1</sup>. Au lendemain de la conquête française de l'île, certains consuls disparaîtront, et bien sûr en premier lieu les consuls français, mais le consul napolitain Giuseppe Rosaguti restera en poste jusqu'en 1782 au moins<sup>2</sup>. C'est un de ses successeurs, Francesco Bigani, qui nous intéressera ici, dont l'action nous est connue pour la période 1790-1791 et 1794-1798

<sup>1</sup> Voir par exemple les lettres de Pascal Paoli des 29 juin et 2 juillet 1758 concernant les propriétés possédées par les consuls en poste à Bastia qui demandent à être exemptés des mesures de saisie des biens possédés par les habitants des présides à l'intérieur de l'île comme membres du corps diplomatique (PASCAL PAOLI, *Correspondance*, vol. II, *La construction de l'Etat, 1756-1758*, édition critique établie par Antoine-Marie Graziani et Carlo Bitossi, traduction d'Antoine-Marie Graziani, Editions Alain Piazzola - Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, Ajaccio - Rome 2005, pp. 204-205 (n° 403) et pp. 208-209 (n° 409).

<sup>2</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasses 533-535.

à travers les liasses 535 et 536 du fonds Esteri des Archives de Naples, l'année 1794 étant parallèlement couverte par un vice-consul, nommé Giovanni Brandi, installé lui à Bonifacio.

Plus que son action en tant que consul, sur laquelle nous n'avons que peu d'éléments, c'est surtout comme témoin des événements de la Révolution française en Corse que Francesco Bigani se révèle précieux. Et ce bien que nous ne possédions pas les rapports qu'il a pu réaliser entre 1791 et 1794, c'est-à-dire au creux de la période la plus discutée de l'action de Pascal Paoli. Premier point, essentiel pour nous, Bigani paraît très impliqué dans les événements qu'il rapporte : il se révèle particulièrement proche du nouveau maire bastiais, Giovan Battista Caraffa, un ancien officier du roi de France, qui a été élu pour remplacer l'ancien, Rigo, en fuite depuis l'émeute du 1<sup>er</sup> mai qui a vu son parent, Gaetano, garde du roi de Naples, blesser mortellement d'un coup de sabre un ouvrier avant d'être lui-même tué dans la boutique de l'imprimeur du roi<sup>3</sup>. Bigani transmet d'ailleurs à Caraffa les *graziosi complimenti* du ministre Acton au début de l'année 1790<sup>4</sup>. Ses rapports révèlent une grande intimité du consul avec un certain nombre des représentants des principales familles bastiaises et tout particulièrement de celles qui sont les plus impliquées dans les mouvements en cours.

L'île en réalité est rentrée en révolution très tôt et les élections aux Etats généraux ont fait remonter à la surface tout à la fois les anciennes aspirations à la liberté d'un peuple vaincu militairement vingt années plus tôt et le souvenir de son ancien gouvernement national, et celles nouvelles liées à la remise en cause générale du gouvernement monarchique qui a abouti en France deux années auparavant à l'idée de réunir les Etats généraux. Rien n'est simple toutefois comme le notera à plusieurs reprises Bigani avec une population volontiers factieuse et violente: si une partie des événements paraît aller dans le sens d'une remise en cause «politique» de l'administration d'Ancien Régime et celle, plus locale, de l'armée, une autre reproduit le caractère profondément clanique de la population insulaire, comme on le verra particulièrement lorsque des élections seront réalisées où systématiquement apparaîtront des troubles et des contestations et où les cas d'installation de deux municipalités concurrentes par communauté seront nombreux. D'où, mais nous y reviendrons, la nécessité d'envoyer dans l'île une autorité reconnue par tous en la personne de Pascal Paoli.

## 2. L'aspiration à la liberté

Un des points forts des revendications insulaires que l'on retrouve dans nombre de cahiers de doléances est l'idée que les emplois publics reviennent systématiquement. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la justice. La Corse paoline avait vu se créer puis se développer à partir de 1756 des *Magistrati* locaux, où des personnages désignés pour des périodes courtes, de quelques mois, avaient fait office d'administrateurs et de juges, particulièrement dans les affaires civiles<sup>5</sup>. Ce phénomène, admiré par James Boswell, se substituait à la justice génoise étrangère et urbaine. Il correspondait, sans doute, aussi à la situation particulière de la Corse paoliste, où toutes les cités, situées sur le littoral étaient restées aux mains des

<sup>3</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *Pascal Paoli*, nouv. éd., Paris 2004, p. 293.

<sup>4</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 14 janvier 1790 (2), lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Non mancai all'istante portarmi in casa di questo signor conte Caraffa podestà maggiore di questa città, al quale comunicatole da parte dell'Eccellenza Vostra i graziosi complimenti...».

<sup>5</sup> Sur ce phénomène voir dans le tome II de la *Correspondance* de Pascal Paoli, *La Construction de l'Etat, 1756-1758*, Edition critique établie par Antoine-Marie Graziani et Carlo Bitossi, traduction d'Antoine-Marie Graziani, Ajaccio-Rome 2005.

Génois et de leurs alliés français. Mais la justice française, telle qu'elle avait été appliquée par la monarchie durant les vingt années, avait conservé les principaux traits de la justice génoise. Et puis l'île avait subi au lendemain de la conquête plusieurs années de justice militaire dont le souvenir était toujours présent. Le mouvement de balancier, classique dans l'histoire de l'île, entre pouvoir local et étranger, qui avait créé sous Gênes tour à tour l'exclusion de tout Corse du domaine judiciaire<sup>6</sup> puis l'aspiration au contraire à voir la gestion de l'île revenir aux insulaires, s'effectuait à nouveau dans cette direction. Les premiers rapports de Bigani au ministre Acton sur les mouvements en cours font état à la fin du mois d'octobre 1789 d'une expédition contre la maison du procureur du roi à Bastia. Celui-ci réussit à s'enfuir mais abandonne sa toge. Les manifestants la remplissent de paille et brûlent le procureur en effigie dans la rue. Même chose pour le directeur de la Douane Le Bel, attaqué chez lui par des gardes nationales pour l'obliger à s'embarquer et qui se réfugie dans l'appartement du consul général d'Espagne situé dans le même immeuble<sup>7</sup>. Des coups de feu seront tirés dans le couloir de l'appartement de celui-ci<sup>8</sup>, à qui la foule conseillera un usage que Bigani se refuse à retranscrire à son ministre des privilèges consulaires qui sont les siens<sup>9</sup>. Les avocats généraux du Conseil supérieur s'embarquent, le premier accompagné «avec la musique d'instruments que je n'ose décrire dans ma lettre» écrit Bigani, alors que le second pour éviter les mêmes instruments se rend au Cap Corse<sup>10</sup>. Comme l'écrira Petriconi dans une lettre le 21 novembre 1789 retranscrite par Bigani et jointe à une de ses correspondances: «Tous les emplois seront confiés aux nationaux et non à des étrangers, au mérite et par élection et non par faveur ou par caprice»<sup>11</sup>. Certains sont arrêtés puis expulsés, d'autres s'exilent d'eux-mêmes. Et des Corses se mettront instantanément sur les rangs pour obtenir les postes libérés: c'est le cas de Paul-Louis Stefanini, fils d'un ancien podestat de Bastia plus tard conseiller au Conseil Supérieur de l'île et neveu de l'ancien évêque de Mariana. Pour lui comme pour d'autres, le départ de ces fonctionnaires ouvre la voie à des places qui leur aurait sinon échappé<sup>12</sup>.

«La fermentation populaire, qui règne dans toute cette île pour la liberté retrouvée, est incroyable » note Bigani en janvier<sup>13</sup>. Et en février: «Cette île vit dans une

<sup>66</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *La Corse génoise, Economie, Société, Culture, Période moderne 1453-1768*, Ajaccio, 1997, pp. 66 et sq.

<sup>7</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 14 janvier 1790 (1), lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Il direttore della medesima dogana signor Le Bel francese nei scorsi giorni è stato assaltato nella propria casa da quantità di soldati civici ed ufficiali per imbarcarlo ed oltraggiarlo...».

<sup>8</sup> *Ibidem*, «Ma la sorte di costui è stata che logiando egli nel primo piano del palazzo ove abita il signor console generale di Sua Maestà Cattolica, ha fatto che il detto console fece ogni possibile sforzo per liberare costui del furore popolare, impugnando i privilegi e i riguardi che si devono alle case consolari ; ciò non pertanto ebbero ardire per spaventare detto signor console di tirare alcuni colpi di fucile nel corridore dell'abitazione di detto console...».

<sup>9</sup> *Ibidem*, «avendo questi avuto perfino la temerità di dire al detto console che de suoi privilegi ne potea fare un uso che non ardisco porlo in carta per il rispetto che devo a Vostra Eccellenza e a quell'augusto monarca...».

<sup>10</sup> Ivi, 25 février 1790, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Gli avvocati generali del re a questo Consiglio Superiore... partiti tempo fa per Parigi. Al primo nel momento del suoimbarco fu accompagnato come dissi in altra mia, con musica di stromenti che non oso mettere in carta. Il secondo per non avere l'istessa musica da tutto il popolaccio andiede ad imbarcarsi al Capo Corso...».

<sup>11</sup> Ivi, liasse 535, 21 novembre 1789, lettre de Petriconi.

<sup>12</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *Carriérisme et fidélité. La carrière de Paul-Louis Stefanini (1764-1839)*, in «Bulletin de la Société des Sciences Historiques et naturelles de la Corse», n° 685, 1998, p. 58. Stefanini se trouve en balance avec Christophe Saliceti pour un poste à Vico avant que Saliceti, élu aux Etats Généraux, abandonne l'idée d'occuper cette charge.

<sup>13</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 14 janvier 1790 (1), lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «È incredibile la fermentazione popolare che regna in tutta quest'isola per la rinasciuta libertà...».

fermentation perpétuelle, personne ne commande, chacun veut faire sa loi»<sup>14</sup>. Le premier problème est politique: les élections s'effectuent dans une ambiance épouvantable. A Venzolasca, en janvier, deux homicides surviennent «parce qu'un parti voulait que l'ordre des nobles devait participer à l'assemblée (chargée de former le comité et la Garde nationale), alors que l'autre y était opposé, assurant que les nobles avaient été des oppresseurs et la ruine de la France»<sup>15</sup>. De fait, dans l'île, juge-t-il, «tous sont des despotes, tous veulent commander, et le plus infime de tous fait connaître sa morgue, et les personnes de rang et de mérite doivent céder». Parallèlement, «la justice perd quotidiennement de sa vigueur, et les juges eux-mêmes, craignant les populations, ne jugent plus ni au civil, ni au criminel»<sup>16</sup>. D'ailleurs, selon Bigani, «les rixes et les homicides sont quotidiens, dont on ne punit pas les auteurs»<sup>17</sup>. A ces deux problèmes s'en ajoute un troisième: de l'étranger rentrent quantité d'armes à feu, de poudre, de balles et d'armes blanches «et toute l'île est armée comme si devait y survenir une guerre formidable»<sup>18</sup>.

### 3. Un complot aristocratique

En réalité, tous ces événements sont créés par l'opposition résolue du gouverneur royal de l'île Barrin au mouvement populaire en cours mais aussi par l'attitude des représentants des ordres privilégiés aux Etats-Généraux, l'abbé Peretti della Rocca et le comte Matthieu de Buttafoco, arrivés à Paris à l'été 1789. Devant les événements dramatiques qui secouent toute l'île et dont Bigani ne nous livre qu'une partie, ces derniers ont accepté dans un premier temps de soutenir un projet commun avec les représentants du Tiers-Etat, Saliceti et Colonna de Cesari Rocca. Ce projet prévoit l'établissement d'un Comité national élu, la levée d'une milice suivant l'ancien usage de la Corse (la Garde nationale) et l'obligation faite au commandant des troupes de ligne de prêter main forte au Comité national. Mais en réalité, ils retirent rapidement leur soutien à ces propositions qui se heurtent au refus méprisant de Barrin qui écrit le 10 octobre 1789 à La Tour du Pin: «Je ne peux pas concevoir comment M. de La Guillaumye qui a certainement des intentions très droites, M. de Buttafuoco à qui j'en suppose, et tous les Corses honnêtes qui sont à Paris, ont pu croire ce projet bon à quelque chose». Le projet est aussi condamné par les Nobles XII, une ancienne institution génoise récupérée par le pouvoir monarchique français, représentant désormais les seuls ordres privilégiés<sup>19</sup>. Ceux-ci condamnent la proposition des députés corses de la Constituante en arguant du fait

<sup>14</sup> Ivi, 25 février 1790, «Quest'isola è in una continua fermentazione, non vi è chi comanda, ognuno vuol far le leggi a suo modo...».

<sup>15</sup> Ivi, 14 janvier 1790 (1), lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Nel paese della Venzolasca unitisi quei abitanti per formare il suo Comité e Guardia nazionale ne sono arrivati due omicidii, perché un partito vole ache nell'assemblea vi dovesse entrare l'ordine de nobili, l'altro partito era contrario di non volerlo, asserendo che i nobili erano stati gl'oppressori e la ruina della Francia...».

<sup>16</sup> *Ibidem*, «Tutti ora sono despotici, tutti voglion comandare, ed il più infimo di tutti fa conoscere questa alterigia, e che le persone di rango e di merito devono cedere e stare a vedere. La giustizia va sempre più perdendo il suo vigore, ed i giudici anch'essi per tema dei popoli sfrenati, non giudicano più né in civile né in criminale...».

<sup>17</sup> Ivi, 25 février 1790, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «La giustizia ha perso il suo corso ed i tribunali non giudicano né cause civile né criminali per tema dell'effervescenza in cui siamo. Di maniera che si sentono giornalmente delle risse e degl'omicidii senza punire gl'autori...».

<sup>18</sup> *Ibidem*, «Non si vede altro tutto giorno venire dallo straniero, armi da fuoco, polvere, palle, armi bianche, e tutta l'isola è armata come che dovesse nascere una guerra formidabile...».

<sup>19</sup> Sous Gênes l'institution des Nobles XII avait beaucoup varié : les XII étaient à l'origine -à la fin du XVe siècle- choisis uniquement dans le Nord de l'île moins le Cap Corse (la *Terra del Comune*) pour représenter toute l'île. Rapidement on s'était accordé sur le fait que six d'entre eux devaient être pris parmi les *caporali* et six chez les *popolani*, l'élection s'effectuant par *terzeri*. Après les Guerres du XVIe siècle, une seconde institution s'était créée, les Nobles VI, représentant le Sud de l'île. Mais les Français qui avaient créé une noblesse dans l'île, devenue Pays d'Etat, avaient réservé les postes des Nobles XII à la seule noblesse.



que la constitution du Comité national entraînerait la tenue d'élections qui, immanquablement, seraient à l'origine de nouveaux troubles et d'inimitiés entre les Corses. L'existence de ce Comité coûterait cher de plus et formerait au mieux un doublon avec le système administratif déjà en place. La levée de la milice serait ruineuse et détournerait les Corses choisis des travaux des champs, du commerce et de l'industrie. Plus grave, le Ministère pourrait en tirer argument pour retirer la totalité des troupes de l'île, une catastrophe pour la classe des propriétaires qui louait aux officiers des logements. Au contraire, les XII réclament l'envoi dans l'île pour rétablir l'ordre de deux nouveaux régiments qui, en augmentant le numéraire en circulation, permettrait aux propriétaires de vendre leurs denrées et de louer leurs maisons. Ce projet sera combattu, notons-le, point par point par le jeune Napoléon Bonaparte dans une « Adresse des patriotes d'Ajaccio à Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale » le 31 octobre 1789.

Peretti et Buttafoco, parallèlement, soutiennent un autre projet du ministère qui prévoit l'envoi de Francesco Gaffori, le fils du Général de la nation Giovan Pietro Gaffori, lui-même ancien lieutenant de Paoli rallié à la France en 1769, devenu la doublure de Buttafoco au sein de la noblesse insulaire. Son arrivée, le 16 septembre 1789, en Corse se déroule mal. Il a beau proclamer qu'il n'admettra aucun désordre dans l'île et traverser l'île, entrer à Ajaccio et à Vico à la tête d'un corps de troupes, y fermer le comité patriotique et dissoudre la garde nationale, il échoue à rétablir l'ordre et aggrave au contraire la confusion. D'autant qu'une lettre anonyme circule dans l'île que Bigani ne reproduit pas, n'ayant pu l'avoir en main, mais dont il donne le contenu. Selon celle-ci, Gaffori aurait pour idée d'organiser une descente sur Bastia avec un fort parti de montagnards de son parti pour obliger les Bastiais à se mettre sous sa direction de façon à faire passer la Corse à nouveau sous la domination génoise<sup>20</sup>. Cette présentation mêle deux éléments importants au moins : le complot aristocratique dont Gaffori, mais aussi Fabiani en Balagne, Buttafoco et l'abbé Peretti à l'Assemblée Nationale sont les principaux protagonistes; l'idée de voir la Corse repasser sous Gênes moyennant le remboursement de 70 millions au roi de France, prix estimé des quatre interventions françaises, de subventions versées au gouvernement génois et de la conservation de l'île depuis la conquête en 1768. Dénoncées dès l'origine par Pascal Paoli, ces tractations continuent à se mener du côté français par le ministre des Affaires étrangères, le comte de Montmorin, comme on peut le voir au moment des discussions de l'Assemblée nationale le 30 novembre. N'oublions pas que Louis XVI refusera plusieurs mois durant de signer le décret de l'Assemblée déclarant la Corse «partie intégrante de l'Empire français» au motif selon Bigani «de ne pas contrevenir aux traités avec les puissances étrangères»<sup>21</sup>. «Louis XVI, écrit Christian Ambrosi, hésitait sans doute à infliger un désaveu à un acte de son prédécesseur en introduisant une pratique inhabituelle dans les coutumes internationales ; il craignait aussi une protestation génoise, qui vint en effet le 5 décembre 1789»<sup>22</sup>. D'ailleurs une nouvelle réunion aura lieu à l'Assemblée

---

<sup>20</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *La Révolution en Corse vue par le consul napolitain*, in ANTOINE-MARIE GRAZIANI (sous la dir. de), *Bicentenaire de la mort de Pascal Paoli*, Colloque organisé par le département de la Haute-Corse, 6 et 7 septembre 2007, Bastia 2010, pp. 130-131.

<sup>21</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 27 janvier 1790, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Trovasi in questo momento questa città in qualche costernazione per aver saputo che il desiderato decreto dell'assemblea generale dei stati in Francia col quale avea dichiarato la Corsica per una delle provincie francesi non abbia Sua Maestà Cristianissima voluto omologarlo, asserendo per quanto si vocifera che questo sovrano abbia detto non poter ciò fare per non contrevenire ai trattati colle potenze estere...».

<sup>22</sup> CHRISTIAN AMBROSI, *Pascal Paoli et la Corse de 1789 à 1791*, in «Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine», 1955/II, p. 169.

Nationale sur le même sujet le 5 février<sup>23</sup>, preuve que la décision du 30 novembre n'a pas le caractère définitif qu'on lui prête bien souvent<sup>24</sup>. Pour prix de son intervention, Gaffori recevrait, d'après Bigani, 200.000 liras et une pension de 10.000 liras par an<sup>25</sup>. Toute cette construction s'appuie, notons-le, sur une idée bien installée au sein de l'administration française, qui veut que l'île ne rapporte presque rien, qu'on ne peut en réalité rien y faire et qu'elle n'a aucune réelle utilité stratégique ou commerciale. Comme l'écrit un Mémoire anonyme de 1774 cité par René Emmanuelli, il conviendrait de se débarrasser d'une île qui «deviendra pour l'Etat si on la conserve ce qu'est un cautère inutile pour un corps déjà affaibli».

Le général Gaffori, note Bigani, échoue finalement piteusement. Tour à tour différentes provinces de l'île refusent de le recevoir, Sartène, la Balagne, le Nebbio, tandis qu'il ne peut réellement défendre la population grecque installée un siècle auparavant à Cargèse par les Génois et désormais sur les terres du domaine de Marbeuf à Cargèse, opposée aux populations du Vicolais<sup>26</sup>. Le podestat de Bastia lui imposera d'abandonner toute tentative sur Bastia, le menaçant d'employer contre lui les Gardes nationales. Craignant d'être attaqué et même d'être tué par «les habitants des montagnes», Gaffori finira par se retirer dans son fief cortenais en janvier 1790<sup>27</sup>, avant d'être suspendu de ses fonctions, expulsé de l'île le 27 juillet 1790. Il émigrera par la suite.

De graves événements se déroulent entre temps, en janvier 1790, à l'Ile-Rousse. Le lieutenant-colonel Fabiani et son frère, à la tête du parti aristocratique, s'en prennent à un détachement de 600 hommes de la «troupe civique» (la Garde nationale). Ils sont battus et fait prisonniers. Mais, alors qu'ils sont menés pour être enfermés à l'Ile-Rousse, une place tenue par l'avocat Arena, le fils d'un des corsaires de Paoli et désormais une des figures du parti populaire, le fils de Fabiani, capitaine au service du roi, s'enfuit<sup>28</sup>. Un procès est aussitôt engagé et les Fabiani demeurent prisonniers encore tout au long du mois de février<sup>29</sup>.

---

<sup>23</sup> Voir *Venise et la Révolution française*, les 470 dépêches des ambassadeurs de Venise au doge 1786-1795, édition établie par Alessandro Fontana, Francesco Furlan et Georges Saro, Paris, 1997, p. 364 (sur le 30 novembre), pp. 381-382 (sur les réclamations de Gênes dans la dépêche du 25 janvier 1790, «Le ministre de Gênes a présenté une sorte de protestation à propos du décret de l'Assemblée nationale par lequel la Corse a été incorporée à l'empire français. Il soutient que, en vertu des traités, Gênes a le droit de récupérer la Corse qui n'a été cédée à la France qu'en tant que gage pour les dépenses que cette dernière avait faites, et que, dans les traités eux-mêmes, la France s'est obligée à ne rien changer dans le régime politique de l'île sans le consentement de sa république. Le fait qu'on prétende que la France n'a pas la souveraineté sur la Corse a produit une grande agitation dans les esprits ardents des représentants de la nation»).

<sup>24</sup> Archivio di Stato de Naples, Esteri, liasse 536, 13 février 1790, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Coll'ultimo corriere di Francia qui arrivato pervenne il decreto dell'assemblea nazionale in Francia che dichiara ed assicura quest'isola associata all'Impero francese e che i corsi saranno governati ugualmente come i francesi...».

<sup>25</sup> Ivi, liasse 535, 12 novembre 1789, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Oltre a ciò si supponeva promesse ad esso Gafforio per questo giuoco lire duecento milla ed una pensione sua vit adurante di annue lire diecimilla...».

<sup>26</sup> Ivi, 17 novembre 1789 et 4 janvier 1790, lettres de Bigani au ministre Acton.

<sup>27</sup> Ivi, liasse 536, 4 janvier 1790, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «il detto general Gafforio, vedendosi già mancante in forze, e temendo della propria vitache gl'abitanti delle montagne gli hanno minacciato, si è ritirato nel castello di Corte...».

<sup>28</sup> Ivi, liasse 536, 14 janvier 1790 (2), lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «M'occorre farle sapere che i signori Fabiani opposenti all'avvocato Arena padrone della forezza dell'Isola Rossa, volendo usare degl'atti impertinenti contro il distaccoamento de sei cento uomini di truppa civica da qui spedita, ne nacque che il tenente colonnello Fabiani e suo fratello furono fatti prigionieri, e furono dell'istessa truppa civica condotti nella fortezza dell'Isola Rossa, di cui l'avvocato Arena n'è in possesso ed il figlio del detto tenente colonnello Fabiani, che trovasi col rango di capitano al servizio di Francia è stato obbligato per scampare la morte a fuggirsene, non spaendosi dov'egli sia...».

<sup>29</sup> Ivi, 25 février 1790, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «I signori Fabbiani sono ancora prigionieri nella fortezza dell'Isola Rossa...».

#### 4. Le 5 novembre

Les manifestations populaires se multiplient à Bastia. Tous «même les femmes», note Bigani, arborent la cocarde nationale, qu'ils «nomment signes de liberté»<sup>30</sup>. Une situation qu'il rapproche de l'ordonnance obligeant soldats et officiers à l'arborer sur leurs chapeaux et leurs drapeaux. Une situation qui n'effraie pas le consul napolitain, qui en bon notable note toutefois que ces «continuels désordres... affligent les personnes sensibles»<sup>31</sup>. En fait, ces mouvements s'effectuent en grande partie parce que les Corses sont persuadés qu'ils ont désormais des soutiens à Paris. Le député du Tiers Christophe Saliceti pousse ainsi le 20 octobre 1789 ses correspondants à s'engager plus avant dans la bataille sur un nouveau terrain, celui de la constitution de gardes nationales armées. Les autorités communales réclameront des armes et Saliceti se déclare persuadé que Barrin les leur donnera. Un tel refus, selon lui, ne s'est vu dans aucun autre lieu et en cas de refus il se propose de protester officiellement auprès de l'Assemblée. Le maire et les officiers municipaux se rendent donc chez le gouverneur pour lui faire part des exigences du peuple, en reprenant les propositions de Saliceti. Barrin refuse, en disant qu'il donnera sa position définitive le jour suivant. Il expliquera cette décision dans une lettre au ministre qui sera imprimé par la suite: «Je n'ai eu que de bonnes intentions en retardant, autant que je l'ai pu, la formation des milices. Toute la ville sait que moins de huit jours avant le funeste événement du cinq, la plus grande partie des habitants, M. le maire entre autres, y était opposée. Je croyais, avec eux, que cette milice serait un mal pour toute l'île. Il est malheureux que, si peu de temps avant qu'on m'ait fait connaître que c'était le vœu général, je n'aie vu que des personnes qui y trouvaient comme moi de grands inconvénients». Selon Bigani, ce ne sont pas moins de 6.000 personnes -la quasi-totalité de la population bastiaise du temps- qui se réunissent alors dans l'église Saint-Jean-Baptiste le 5 novembre.

Or, Barrin ne trouve rien de mieux que de vouloir appliquer, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée nationale, une ordonnance royale non abrogée règlementant le port d'armes ! Pas question dans ces conditions de donner les armes demandées pour la Garde nationale. D'ailleurs, au sein de sa troupe certains ne masquent pas leur opposition aux mouvements en cours. C'est par exemple le cas du colonel au régiment du Maine Rully. Le président du Conseil Supérieur, le Bastiais Ignazio Francesco Morelli, décide d'écrire à Barrin pour lui demander de ne pas employer cet officier, dont il craint le caractère violent. Selon Barrin, toutefois, c'est alors que se seraient présentés à lui des fonctionnaires de l'Intendance, victimes de la foule et qui demandent une protection. La solution qu'il choisit alors (faire battre la générale) est pour le moins extrême. D'autant que se présentent à lui Morelli lui-même, accompagné de Morati, pour lui annoncer qu'ils ont les affaires en main. Trop tard, car entre temps la troupe a tiré sur la foule assemblée<sup>32</sup>. La présentation recoupe celle des officiers du régiment du Maine qui affirment n'avoir fait usage de leurs armes que parce qu'ils étaient eux-mêmes tenus en joue par des Bastiais devant la maison du consul d'Espagne<sup>33</sup>. La municipalité bastiaise réfute de son côté ces allégations. Elle souligne tout d'abord que Barrin avait déjà, plusieurs semaines

<sup>30</sup> Ivi, liasse 535, 1<sup>er</sup> novembre 1789, lettre de Francesco Bigani au Général Acton, «Tutti hanno preso cocarda nazionale unitamente alle donne, che chiamano segni di libertà...».

<sup>31</sup> *Ibidem*, «e si commettono de continui disordini che affligono le persone sensibili...».

<sup>32</sup> Ivi, *Justification du Sieur Armand Charles Barrin, lieutenant-général des armées du roi, commandant en Corse, des inculpations contenues contre lui dans le procès-verbal des officiers municipaux de Bastia du 5 novembre 1789*, Etienne Batini, Bastia (s.d., mais 1789).

<sup>33</sup> Ivi, *Exposé des officiers du régiment du Maine sur ce qui s'est passé à Bastia le jeudi 5 novembre 1789*, Etienne Batini, Bastia (s.d., mais 1789).

auparavant -au moment du pèlerinage de Lavasina-, fait déployer ses troupes dans Bastia en arguant du fait qu'une rumeur d'insurrection populaire lui était parvenue. Ensuite ses soldats avaient montré, en aiguisant leurs sabres devant les populations, qu'ils étaient prêts à en découdre. Enfin, plusieurs de ses proches comme le surintendant aux fortifications D'Aguillon ou le colonel Rully appartiendraient à une association politique appelée «le Cercle» dont les menées ont été jadis dénoncées par les institutions municipales. La municipalité bastiaise met en cause Barrin pour l'intransigeance avec laquelle il a refusé de créer une garde nationale à Bastia et pour la décision qu'il a prise de faire battre la générale. Mais aussi Rully, qui a bafoué le serment qu'il avait fait devant cette même municipalité plusieurs mois auparavant. Dans une autre pièce «plus politique» que la municipalité fait imprimer intitulée «Processo verbale» Rully est accusé d'avoir ordonné à Tissonet, à la tête d'un détachement de chasseurs placé en face du Café National, à quelques mètres de l'église Saint-Jean-Baptiste, de tirer sur la foule. On ne connaît pas le sentiment exact de Bigani, en envoyant son rapport au ministre Acton. Toutefois la description qu'il donne de l'événement (le déploiement des troupes, la générale, le cri des populations «Patriotes, nous sommes trahis!», le feu vif de la troupe et la faible réplique des rares gens armés dans la foule) est finalement assez proche de la présentation que donnent les représentants de la population<sup>34</sup>.

L'émeute débouche néanmoins sur un résultat : Barrin ordonne à Rully de fournir les armes demandées dès l'arrivée du décret de l'Assemblée Nationale. Toutefois, la foule devance les décisions de l'Assemblée et s'empare dès le lendemain de l'armurerie où se trouvent 1200 fusils et du magasin à poudre. Tout aussitôt les fusils sont répartis entre les nouveaux Gardes nationaux à qui sont confectionnés de nouveaux uniformes, bleus avec des revers rouges un plastron blanc et des boutons de métal rouges<sup>35</sup>. Ceux-ci se substituent par ailleurs aux soldats aux différents postes, organisent des rondes et tiennent Barrin prisonnier dans ses quartiers par un piquet de vingt-cinq hommes, en attendant de savoir si l'ordre de tirer sur la foule avait été donné par lui ou par Rully<sup>36</sup>. La purge des fonctionnaires et juges non insulaires s'accélère à cette occasion.

Le 19 décembre, une foule de gens se rend au palais des Nobles XII, sur la place du Palais des Gouverneurs, pour détruire la plaque de marbre aux lettres d'or placée en l'honneur de Marbeuf et à ses armes<sup>37</sup>. Bigani note à ce sujet que cette destruction est liée au sentiment très fort désormais chez les populations que «ce commandant a été leur vrai oppresseur»<sup>38</sup>. Les mêmes partent ensuite à l'église Saint-Jean-Baptiste et détruisent la plaque mortuaire de Marbeuf. On pense même un temps détruire le tombeau de plomb et brûler les os de l'ancien gouverneur, mais des gens présents

<sup>34</sup> Ivi, 12 novembre 1789, lettre de Bigani au ministre Acton.

<sup>35</sup> Ivi, 5 décembre 1789, lettre de Bigani au ministre Acton.

<sup>36</sup> Ivi, 12 novembre 1789, déjà citée, «Si sono impadroniti dell'armi che ne hanno guarnito tutti i concittadini che in qualità di truppa civica guardano al presente tutti i forti e posti avanzati, fanno le ronde la notte e guardano medesimamente nel suo palazzo la persona del comandante in capite con un picchetto di venticinque uomini per giorno e che custodiscono come prigioniero per discutersi nel seguito se l'ordine dato alla truppa di far fuoco sopra i cittadini sia stato di lui o dal signor conte de Roiler (sic) colonello del regimento francese che trovavasi alla testa quando il fuoco cominciò...».

<sup>37</sup> Ivi, 24 décembre 1789, lettre de Bigani au ministre Acton, «Nel giorno 19 di questo all'ore di la mattina, unitosi il corpo di queste milizie civiche e suoi ufficiali si sono portati primieramente nella cittadella e propriamente nella casa dell'ufficio dei Dodeci che per l'addietro governavano l'interessi di questa nazione, ufficio che fu eretto del fu conte de Marbeuf antecessore comandante in capite di quest'isola e dove nella facciata principale di questa casa d'ufficio vi eressero fin d'allora una gran lapide marmorea scolpita tutta a lettere d'oro, nella qual lapide vi si leggeva i grandi elogi di questo comandante vedendosi parimente scolpite l'armi di questo defonto...».

<sup>38</sup> *Ibidem*, «Nelle circostanze in cui lo spirito popolare trovavasi hanno riflettuto che questo comandante è stato il vero loro oppressore e che per conseguenza non dovea aversene alcuna memoria...».

empêchent la profanation de la tombe. Enfin, on se rend à une fontaine de la ville où une plaque a été apposée vantant les mérites de l'ancien podestat Rigo. Là encore la plaque est cassée et remplacée comme sur le Palais des XII par une plaque dépréciative.

## 5. Pascal Paoli

Au début du mois de décembre, faisant suite au décret du 30 novembre, dont un article prévoyait que les anciens chefs rebelles opposés aux troupes de Louis XV pourraient rentrer chez eux, court le bruit à Bastia de l'arrivée à Paris du Général Paoli. Le bruit se révélera faux, mais il est révélateur de l'état de l'opinion. « Dans cette cité la joie (à l'annonce du retour de Paoli) a considérablement cru et retentissent partout les cris de «Vive le Général Paoli»<sup>39</sup>. Bigani reproduit de plus les propos du groupe de notables qui l'environne, désormais inquiets des excès des populations: l'opposition manifestée à la destruction du tombeau de Marbeuf peut être lu comme une manifestation de cette inquiétude. «Par différentes lettres arrivées ici, écrit Bigani, il paraît probable que Sa Majesté Très Chrétienne, vu la confiance que ces populations ont dans ce Général, l'enverra en Corse pour calmer les esprits turbulents et la grande fermentation populaire qui grandit de jour en jour»<sup>40</sup>. Le 27 décembre, à Bastia un Te Deum est chanté pour fêter les avancées politiques en cours.

L'arrivée du Général est précédée par celle de son frère. Celui-ci arrive à Bastia le 21 février depuis Livourne. Il est reçu en héros et la Garde nationale lui organise une haie d'honneur jusqu'à la maison où il réside dans la cité<sup>41</sup>. Clément Paoli fait rentrer un grand nombre d'armes dans l'île, prévoyant une opposition dure, dont on a vu qu'elle prend la forme de prises d'armes ou de marches militaires. Mille cinq cent fusils arrivent à Bastia, dont huit cents sont envoyés aux Arena à Ile-Rousse, qui continueront à refuser de remettre les Fabiani aux nouvelles autorités jusqu'à la mi-avril<sup>42</sup>.

L'heure, entre temps, est à la constitution d'une administration provisoire, un Comité supérieur, chargé d'assurer l'intérim entre l'ancienne administration royale, totalement désorganisée par la fuite ou l'expulsion des employés français, et la nouvelle administration révolutionnaire dont la formation est prévue pour le mois de septembre. En réalité, les trois cents représentants des pievi, réunis à Bastia dans l'église de la Conception, ne paraissent être d'accord sur rien, «parce que l'un pense blanc et l'autre noir». Quatre Bastiais, de «bonnes familles» mais «mal vus du peuple» cherchent à se faire élire au poste de secrétaires de ce conseil permanent. Alors, le capitaine de la Garde nationale Girolamo Orbecchi intervient dans le débat. Avec la permission du président de l'assemblée, il présente une motion à haute voix dans laquelle il affirme «au nom du corps des officiers municipaux et de toute la

<sup>39</sup> *Ibidem*, «da più tempo l'interiore di quest'isola brillava nel sentire il nome di questo generale che potesse venire in Corsica. Ora con questa nuova notizia e maggiormente in questa città è scresciuta l'allegria e rimbombano da pertutto l'eviva del generale De'Paoli...».

<sup>40</sup> *Ibidem*, «Per varie lettere qui arrivate esservi probabilità che Sua Maestà Cristianissima atteso la confidenza che hanno questi popoli con detto Generale possa mandarlo qui in Corsica per sedare li spiriti tumultuanti e la gran fermentazione de popoli che va giornalmente accrescendosi...».

<sup>41</sup> *Ibidem*, 24 février 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, «Il giorno 21 cadente mese arrivato a questa capitale procedendo da Livorno il signor Don Clemente fratello del signor Generale de'Paoli che fu ricevuto con un universale applauso da tutta questa città, e questa truppa civica schierata sopra il molo faceva un cordone fino alla casa d'abitazione di detto Don Clemente il quale fu sempre accompagnato a scariche di fucilate e mortaletti...».

<sup>42</sup> *Ivi*, 22 avril 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, «si è alla perfine risoluto di qui mandarli come ha eseguito nel giorno quindici del presente mese, inviando suddetti due prigionieri scortati da 50 uomini di truppa civica, che giunti a questa città sono stati immediatamente posti in queste carceri e si comincia di già a compilare il loro processo... ».

nation qu'il lui paraît étonnant que cette respectable assemblée (fasse) tomber des emplois sur des personnes indignes et ennemies de la patrie». «Si elle ne voulait pas changer cette nomination, cette assemblée pouvait disparaître ou que chacun se retire». Immédiatement le frère de l'avocat Pasqualini, lieutenant des troupes royales, invite Orbecchi à se mesurer à lui tandis que l'assemblée décide l'arrestation et l'exil immédiat des chefs des quatre familles susdites! «Si la main de Dieu, écrit Bigani, ne met pas promptement fin à ces milliers de problèmes, qui journallement apparaissent dans cette cité et dans toute l'île je crains que de sanguinaires actions et pour tout dire une guerre civile. Ces populations étant armées ont désormais un orgueil insupportable»<sup>43</sup>.

Le Comité Supérieur se réunit pourtant régulièrement, et sans rétribution, dans le couvent d'Orezza le plus souvent, sous la présidence de Clément Paoli, même si celui-ci indisposé par son âge n'est là qu'à titre honorifique. Il est confronté au mécontentement du sud de l'île: mécontents de la répartition des impôts et du partage des emplois publics, certains représentants du sud de l'île menés par Mario Peraldi proposent la division. S'y opposent notamment Joseph Bonaparte et Charles-André Pozzo di Borgo. Les conflits électoraux touchent en réalité tous les niveaux de la société insulaire: au Comité Supérieur, le Delà-des-Monts envoie plus de représentants que prévu, certaines *pievi* ayant député directement leurs représentants sans se préoccuper de l'assemblée tenue à Ajaccio; même chose pour les élections communales. A Ajaccio certains des élus, comme Joseph Bonaparte, n'ont pas l'âge requis, des bulletins circulent tout préparés, des bagarres se succèdent; à La Porta ou à Corte deux municipalités concurrentes sont élues; à Porto-Vecchio, des échauffourées éclatent entre la Garde nationale et le régiment du Limousin, etc. Et la décision de convoquer l'assemblée générale des électeurs à Orezza le 8 septembre fait renaître les tendances sécessionnistes du sud de l'île<sup>44</sup>. Et ce en dépit des royalistes qui essaient de convoquer une réunion concurrente à celle d'Ajaccio au couvent de la Mezzana. Le roi avait confié le contrôle des opérations électorales à quatre commissaires, le colonel Petriconi, Monseigneur Santini, Ponte et Mattei. Le Comité Supérieur les suspendit «parce qu'ils ne jouissaient pas à beaucoup près de la confiance de leurs concitoyens». Le roi céda en désignant trois autres commissaires. Mais les troubles continuèrent et le Comité en vint à casser lui-même certaines élections irrégulières, comme celle de Calvi où Laurent Giubega fit élire une municipalité avec le concours de 40 électeurs seulement sur 1200 habitants et celle de Corte où deux municipalités concurrentes, élues chacune par les siens, s'opposaient: la municipalité patriote de Montera d'un côté, celle royaliste d'Arrighi de l'autre.

Bigani est trop éloigné de Paris pour comprendre les raisons qui poussent le roi, l'assemblée et le parti patriote à chercher à faire revenir Paoli dans l'île. Il s'en tient simplement à ce qu'on lui dit : le retour du Général serait nécessaire pour ramener la tranquillité dans une île dont les soubresauts en novembre ont créé de fortes appréhensions dans le gouvernement. D'autant qu'alors que Paoli est encore à Paris, à la mi-avril, une nouvelle émeute éclate à Bastia. La raison en est fournie par la venue du colonel Rully. Celui-ci avait quitté l'île en novembre, au lendemain de l'émeute bastiaise, dont il avait été un des principaux protagonistes, sur

---

<sup>43</sup> Ivi, 5 mars 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, «Se la mano di Dio non mette pronto non mette pronto riparo a migliara d'inconvenienti che giornalmente arrivano in questa città et in tutta l'isola temo delle sanguinarie azzioni e per dir così d'una guerra civile, mentre trovandosi tutti questi popoli armati hanno preso un orgoglio insopportabile...».

<sup>44</sup> CHRISTIAN AMBROSI, « Pascal Paoli », cit., pp. 172-173.

l'intervention de Caraffa, afin d'épargner sa vie<sup>45</sup>. Il revient en outre à Bastia pour diriger l'embarquement du régiment du Maine sur sept tartanes génoises qu'il a lui-même nolisées et ce alors même que le régiment qui doit le remplacer n'est pas encore arrivé, raison pour laquelle le retrait des troupes lui est refusé par les autorités militaires<sup>46</sup>. Or, on l'a vu, la présence des soldats permet un certain enrichissement des populations. Enfin, la mise du colonel, l'épée au côté et deux pistolets passés à la ceinture et surtout les déclarations qu'il fait «qu'au cas où le peuple de Bastia s'aviserait de s'opposer au départ, il avait emmené de l'excellent plomb et la meilleure poudre pour lui faire payer sa résistance»<sup>47</sup>, tout cela est du domaine de la provocation. Poursuivi par la foule, il cherche à se réfugier dans la caserne des grenadiers. Mais il a traité préalablement leur commandant de «général des capucins» (*era un generale de cappucini*) et ceux-ci le repoussent dehors. Il est alors tué, mais l'affaire fait en tout une demi-douzaine de morts, lors de l'assaut donné par les Gardes nationaux<sup>48</sup>. La municipalité de Bastia refusera qu'à l'enterrement du colonel le moindre honneur lui soit rendu: son corps sera porté au cimetière dans un cercueil porté par quatre soldats<sup>49</sup>.

Le 17 juillet à cinq heures de l'après-midi arrive à Bastia le Général Pascal Paoli. Il est reçu par «tous les habitants de cette cité avec les signes de la plus vive joie»<sup>50</sup>. Tous les bâtiments étrangers et la forteresse bastiaise déchargent leur artillerie en son honneur<sup>51</sup>. Et la Garde nationale, les autorités municipales et les membres du conseil réunis, le reçoivent derrière un groupe musical et l'accompagnent jusqu'après de son frère<sup>52</sup>. Paoli ne s'installe pas dans la maison qui lui est

<sup>45</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 22 avril 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, «Il signor conte de Rulli colonnello di questo regimento francese nel fatto seguito il giorno cinque novembre di volersi opponere colla forza del suo regimento allo stabilimento della truppa nazionale per cui ne restorno morti e feriti tanto de suoi soldati che cittadini incontrò quello colonello l'indignazione di tutto il popolo che volevano trucidarlo, ma l'espeditore preso del signor conte Caraffa oggi podestà di farlo partire subito per Francia e che poi fu cjiamato dall'Assemblea Nazionale, calmò il popolo...».

<sup>46</sup> *Ibidem*, «Esso signor conte Rully dimenticatosi forse di tutto l'occorso dopo mesi quattro d'assenza ha fatto qui ritorno con sette tartane genovesi per prendersi l'intiero suo regimento. Si presentò a questo commandante in capite per ottenere la licenza che gli fu negata perché questo tribunale municipale lo avea supplicato che non era prudenza nell'attuali critiche circostanze di far partire un tal regimento fino a che il re non ne rimpiazzasse un'altro...».

<sup>47</sup> ANGE ROVERE, *Journées révolutionnaires en milieu urbain: l'exemple bastiais (1789-1791)*, in «Etudes Corses», n° 30-31, 1989, p. 161.

<sup>48</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 22 avril 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, «per l'accaduto affare come dissi il dì cinque novembre fece in sorte che tutto il popolo civico si occupò alla ricerca di detto colonello, il quale per tema della propria vitagià statale minacciata si diede a rifugiare nella notte del dieciotto del presente mese nel quartiere della compagnia dei granattieri ai quali si raccomandò di prendere le armi a suo favore, ma subito che si seppe che il colonello avea preso asilo in quel luogo fu tutto il quartiere cinto da circa 500 soldati civici per prendere il colonello suddetto, e far fronte al fuoco che la compagnia suddetta granattieri avesse potuto fare. Ma invece i prudenti granattieri, vedendo che andavano nel momento tutti a perire non fecero movimenti d'arme benché minimo a favore del suo capo, ma piuttosto pensorno di cacciarlo dal quartiere come lo cacciorno, ma egli nel sortire che fece della porta del detto quartiere assieme ad un suo nipote ufficiale e cavaglier di Malta, che seco avea condotto fu immediatamente archibuggiato dalla truppa civica e cadde morto sul punto. Il nipote ha riceuto altra archibuggiata sul viso. Una donna che a caso passava ha ricevuto casualmente colpo che è restat estinta e quattro granattieri del vivo fuoco che veniva della detta truppa civica sono restati mortalmente feriti...».

<sup>49</sup> *Ibidem*, «La città non ha voluto punto permettere che nell'interro del morto colonnello gli si facesse il minimo onore, ma invece... fu condotto al cimiterio su una barra de soli quattro soldati...».

<sup>50</sup> Ivi, 19 juillet 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, «Trovo mio preciso dovere partecipare a Vostra Eccellenza esser giunto in questo porto il giorno 17 andante mese all'ore cinque pomeridiane procedente da Tolone, ed in ultimo luogo del Capo Corso il Signore Generale Pasquale De'Paoli, che fu ricevuto da tutti gli abitanti di questa città con i segni del più vivo giubilo...».

<sup>51</sup> *Ibidem*, «collo sbaro non solo di tutti i bastimenti forastieri che si trovavano in questo porto, che da tutta l'artiglieria e fortezza...».

<sup>52</sup> *Ibidem*, «Lo ricevè altresì con uguali segni tutto il corpo della truppa civica, schierata ed accordonata, andati essendo parimente a ricevere sudetto Generale tutti i membri che compogono il tribunale municipale assieme ai membri del consiglio, preceduti questi dallo stendardo della città con una banda d'armoniosa musica, quel predetto signor Generale subito ch'ebbe posto piede a terra fu condotto in mezzo al corpo municipale, accompagnato da gran folla di popolo nella casa ove abita il signor Don Clemente suo fratello...».

destinée : il demeure auprès du vicomte de Barrin, révélant par là en partie la réalité de sa mission. Le jour suivant, on porte dans la maison mise à la disposition de Paoli quantité de sonnets composés en son honneur<sup>53</sup>, alors que sont élevés des arbres de mai et que l'on dépose des trophées<sup>54</sup>. Paoli reçoit alors les corps constitués et bien sûr les consuls. Bigani signale la particulière affection montrée à cette occasion par un Général resté très attaché à Naples, où il a vécu une dizaine d'années jeune et au roi des Deux-Sicules qui protégea son père et son neveu, le major Leonetti<sup>55</sup>.

Le parti patriote tient d'autant plus à la venue du Général, auquel il a envoyé des émissaires à plusieurs reprises, qu'il sait que cette affaire ne saurait être jugée favorablement à Paris. Le ministre génois à Paris Spinola ne s'y trompe d'ailleurs pas qui écrit à son gouvernement: «Il semble que le ministre veuille se servir de cet ancien chef pour rétablir la tranquillité dans l'île et faire cesser les troubles qui s'y produisent actuellement»<sup>56</sup>. Mais localement c'est au grand ancêtre que l'on fait appel, dont on rappelle qu'il avait déjà créé un gouvernement au creux d'une révolution. Et c'est l'ancien ennemi bastiais du gouvernement paoliste (1755-1769) qui le dit le mieux par l'entremise de sa municipalité dans la lettre officielle qu'il imprime et lui envoie, le 5 février. Paoli, rappelle-t-on a jadis établi un Etat, une armée, une marine. Tout «Corse raisonnable» reconnaîtra qu'il lui doit «tous les bonheurs qui se préparent», lui qui a établi «un corpus de lois... adaptées à notre climat et à notre caractère, un tribunal dans chaque province, autorisé à juger en première instance, une *Rota civile* destinée à les juger en appel, un Conseil suprême chargé de l'administration politique et économique, une université qui promettait la propagation de toutes les sciences, et une Diète périodique qui assurait la correction de quelque abus pouvait s'introduire dans le gouvernement»<sup>57</sup>. La leçon de 1790, telle que nous la présente Bigani, se trouve là: «Paoli cumule les avantages d'adhérer aux idées révolutionnaires, comme cela ressort parfaitement de sa correspondance, d'être toutefois un modéré, d'avoir un parti dans l'île et de posséder l'autorité suffisante pour remettre de l'ordre dans un pays au bord du chaos»<sup>58</sup>.

## 6. Le Royaume anglo-corse

La rupture entre la Corse et la Convention a souvent été commentée. Elle n'apparaît par contre pas dans les rapports de Bigani, qui reprennent en 1794 au moment où Paoli, après avoir un temps soutenu l'idée d'une totale indépendance, sous la bannière blanche et noire, frappée de la tête de Maure, en vient à appeler l'amiral Hood, prélude à la constitution du Royaume anglo-corse. Paoli est confronté à une

<sup>53</sup> On en possède plusieurs exemples imprimés alors comme celui de l'avocat Suzzarelli ou de Maria Dionisia Giafferi (cf. ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *Pascal Paoli*, cit., p. 305).

<sup>54</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 19 juillet 1790, lettre de Bigani au ministre Acton, cité, «Il giorno seguente 18 del corrente furono inalzati ad onore di questo soggetto dei maggi, dei trofei e da quantità di sonetti sparsi in tutta città in lode di questo soggetto, guardato essendo da un picchetto di truppa civica alla porta di sudetto Generale, che la città le ha offerto ad onore...».

<sup>55</sup> *Ibidem*, «ebbe io la sorte di esser trattato da questo soggetto con molta attenzione, e particolarità alla presenza di gran mondo, e nell'atto che io le manifestava i sentimenti d'amicizia ed attaccamento tanto per parte mia che per parte della nostra Real Corte, ebbe la bontà di rispondermi essi signor Generale che anche lui aveva conservato e sempre conservava particolare attaccamento per il re nostro sovrano, e per i suoi reali sudditti, per i quali in tutte le occorrenze e ove lui potrà, avrà sempre una particolare propensione... Mi ha imposto... di ringraziarla a suo nome delle bontà che Vostra Eccellenza use e che ha usato a favore del suo nepote maggior Leonetti...».

<sup>56</sup> Cité in ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *Pascal Paoli*, cit., pp. 300-301.

<sup>57</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, lvi, *Lettera dei signori rappresentanti il comune della città di Bastia capitale dell'isola di Corsica diretta a Sua Eccellenza il Signor Generale De'Paoli*, Stefano Batini, Bastia 1790.

<sup>58</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *La révolution en Corse*, cit., p. 138.



double opposition: d'un côté les royalistes insulaires, installés en Italie et bientôt à Toulon, prêts à rentrer dans l'île avec la flotte anglaise; de l'autre les républicains, installés dans trois cités, Bastia, Saint-Florent et Calvi, que Paoli ne peut déloger sans l'appui de la flotte anglaise. Bizarrement, Paoli prétendra n'avoir en réalité qu'une seule et même opposition, voyant dans les deux camps un seul et même adversaire. Refusant de voir revenir dans l'île les émigrés de la veille, menés par ses adversaires du début de la Révolution, Mathieu Buttafoco et Philippe Gaffori, il s'oppose aussi désormais, au lendemain du «coup d'Etat» montagnard de mai-juin 1793 aux Républicains insulaires qu'il appelle «sans-culottes» et «anarchistes».

Au début, Paoli a simplement à faire avec l'amiral Hood. Celui-ci se place volontairement dans le cadre d'une aide à apporter aux Corses : en faisant débarquer 2000 hommes de troupe, il s'affirme simplement heureux de devenir «le libérateur de la Corse de la tyrannie et de l'oppression»<sup>59</sup>. Paoli, qui tient au courant constamment Bigani et Brandi de l'avancée des événements leur annonce la chute de Saint-Florent, pris d'assaut par les Anglo-Corses en mars<sup>60</sup>. Le bombardement de Bastia est terrible: «l'obstination (de cette ville) fait sa ruine. On compte à cette heure une quantité de maisons détruites» écrit Don Giovanni Brandi, consul napolitain à Bonifacio, qui présente aussi le commissaire de la Convention Lacombe Saint-Michel avec «la mèche allumée dans la main sur la poudrière»<sup>61</sup>. Finalement les trois présides tombent. Le dernier commissaire encore présent dans l'île, Lacombe Saint-Michel, s'enfuit. Paoli milite désormais pour la constitution du Royaume anglo-corse. Dans une lettre au député du gouvernement à Bonifacio, Ferrandi, le 20 avril 1794, il se félicite de la décision du roi d'Angleterre ait accepté son projet: «Le roi a accepté nos propositions d'union avec la Grande-Bretagne avec laquelle dans l'avenir nous ne ferons qu'une nation indivisible... Cher Ferrandi, notre pays n'a jamais connu une époque aussi heureuse. La nation la plus puissante, la plus riche et la plus généreuse est celle qui nous tend les bras pour nous accueillir». Paoli milite désormais pour le modèle irlandais: «ainsi serons-nous deux nations parfaitement libres et unies»<sup>62</sup>.

Bigani et son vice-consul à Bonifacio, Brandi, nous renseignent ensuite sur la réunion du 10 juin 1794 dans laquelle est discuté l'acte d'union entre la Corse et l'Angleterre et la constitution d'un gouvernement provisoire, en attendant le point de vue du cabinet anglais et la formation d'un gouvernement définitif. Paoli y apparaît comme président, mais aux côtés d'un plénipotentiaire britannique<sup>63</sup>. Mais déjà les rapports de force se marquent et le Général apparaît désormais flanqué de Charles-André Pozzo di Borgo, procureur général syndic du gouvernement

---

<sup>59</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 7 février 1794, lettre de lord Hood au maire d'Ajaccio.

<sup>60</sup> Ivi, 2 mars 1794, lettre de l'avocat Brandi à Acton, «I due forti che difendevano quel presidio furono presi d'assalto dagli anglo-corsi ed il nemico evacuò notturnamente Santo Fiorenzo, Patrimonio e Barbaggio paesi adiacenti, ove lasciò 146 pezzi di cannone. Il General Paoli m'annunzia con sua lettera de'22 febbraio che tutti gli abitanti del Capocorso si sono rivaoltati ai sans-culottes ed uniti ai suburbani di Bastia si trovano già alle porte di quella città per obbligarla alla resa...».

<sup>61</sup> Ivi, 20 avril 1794, lettre de l'avocat Brandi à Acton, «La sua ostinazione fa la sua ruina. Si conta a quest'ora quantità considerevole di case derocate. Non vi sarà più quartiere per quegli abitanti e la presa di questa piazza è imminente. Dicesi però ch'il commissario Lacombe Saint-Michel sia sopra la polveriera colla miccia accesa in mano...».

<sup>62</sup> Ivi, 20 avril 1794, lettre de Pascal Paoli à Ferrandi.

<sup>63</sup> Ivi, 15 juin 1794, lettre de l'avocat Brandi au ministre Acton, «Li 10 andante è stata apperta in Corte la Consulta generale della nazione corsa, in cui per prima operazione deve stipularsi il grand'atto d'unione di questa colla Gran Bretagna e indi formare un provvisorio governo fino a che coll'intelligenza del gabinetto di San James, si passi ad adottarne una stabile. Il presidente di questa consulta è il signor General de'Paoli e v'interviene un plenipotenziario di Sua Maestà Britannica...».

provisoire, et de Muselli<sup>64</sup>. Et puis cette réunion et celles qui suivent voient d'innombrables contestations. La Corse apparaît comme cet *ungouvernable rock* avec ces communautés qui élisent à nouveau deux assemblées communales et deux députés, comme on l'avait vu au début de la Révolution française. Et ces contestations et vérifications de pouvoirs ralentissent les débats: l'avocat Agostoni parle de neuf jours d'affrontements avant que la réunion elle-même puisse se tenir<sup>65</sup>! Les conditions de l'union sont fixées dès l'origine. D'abord la Corse restera catholique, malgré son union avec une puissance protestante. Et ses coutumes seront respectées<sup>66</sup>. Le roi nommera un vice-roi britannique qui gouvernera avec un parlement local. La justice sera exercée par des tribunaux locaux dans les différents districts et un tribunal d'appel sera constitué. Sans revenir aux cinq évêchés corses de l'époque génoise l'idée d'un évêché unique de la période révolutionnaire française laisse la place à l'idée de trois évêchés<sup>67</sup>. Dès le lendemain, Sir Elliot se présentera en qualité de vice-roi devant la *consulta* et acceptera officiellement l'union proclamée<sup>68</sup>. Et le jour suivant les députés insulaires viennent officiellement prêter serment en montrant «les signes les plus manifestes de joie qu'ils étaient capables de montrer... eu égard à la triste situation dans laquelle ils se trouvaient et pour avoir été retirés de l'oppression et de la tyrannie des républicains français»<sup>69</sup>. Agostoni note, dans le même temps, que les corsaires corses continuent à capturer des bateaux génois ou se rendant à Gênes et même les bâtiments neutres dont la cargaison est destinée à Gênes ou à la France<sup>70</sup>. Et puis la situation des émigrés royalistes évolue: malgré la prévention de Paoli contre des hommes qu'il considère comme des *minchioni*, on voit certains d'entre eux retourner dans l'île. Et puis d'autres soldats, issus du régiment Royal Louis, s'établissent à Bastia, qui arborent la cocarde blanche ainsi que de nombreuses familles de Toulon fuyant le siège en cours<sup>71</sup>.

De fait les marques d'attachement à l'ordre ancien se multiplient dans le camp paoliste lui-même, bouleversé par les événements de 1793. A la veille de son décès,

---

<sup>64</sup> Ivi, 12 juillet 1794, lettre de Bigani au ministre Acton, «Il signore cavaliere Elliot ministro plenipotenziario di Sua Maestà Britannica in Corsica la sera de dieci del corrente ha fatto ritorno in Bastia in compagnia del Signor Pozzo di Borgo procurator generale sindaco del governo provvisorio. Si crede debba trattenersi per pochi giorni ed indi passare in Orezza a raggiungere il signor Generale Paoli e prendere nella detta pieve le acque acetose...».

<sup>65</sup> Ivi, 23 juin 1794, lettre de l'avocat Agostoni au ministre Acton, «i primi nove giorni furono impiegati ad esaminare i poteri de rispettivi deputati e della validità della loro nomina massime in riguardo de deputati di alcune comunità le quali avevano fatte due assemblee e nominati due deputati ciò che ha dato motivo di differenti contestazioni per escludere o accettare piuttosto l'uno che l'altro di detti deputati...».

<sup>66</sup> *Ibidem*, «Fu dalla consulta organizzata proceduto alla nomina del presidente e de segretarii e rimasero all'unanimità de suffragii cioè per presidente il signor Generale de'Paoli e per segretarii i signori Pozzodiborgo e Muselli. Dopodiché fu proposto l'unione della nazione corsa alla nazione inglese e fu adottata pienamente della consulta colla condizione espressa che la religione cattolica dove esser la dominante e conservati i costumi di questa nazione...».

<sup>67</sup> *Ibidem*, «In seguito fu fissato che in Corsica vi sarebbe un vicere, un parlamento, ed un potere esecutivo, ed un tribunale nei differenti distretti e che sarebbesi formato un tribunale d'appello, che non vi sarebbero che soli tre vescovi...».

<sup>68</sup> *Ibidem*, «Il giorno in appresso che la consulta avea deliberato solennemente di essere unita la nazione corsa alla nazione inglese sotto il re della Gran Bretagna, il signor Eliot ministro plenipotenziario spedito espressamente in Corsica da Sua Maestà Britannica, si presentò nel seno della consulta, e dopo aver pronunciato un erudito discorso accettò a nome di Sua Maestà Britannica la deliberazione emanata dalla consulta dell'unione della nazione corsa alla nazione inglese...».

<sup>69</sup> *Ibidem*, «I deputati il giorno appresso prestorno il giuramento in nome della nazione corsa solito praticarsi in simili occasioni accompagnato colli segni li più manifesti di gioja capaci a dimostrare quanto cava fosse simile unione avuto riguardo alla trista situazione in cui si trovavano gli abitanti di quest'isola e per vedersi una volta sciolti dall'oppressione e tirannia de sedicenti repubblicani francesi...».

<sup>70</sup> *Ibidem*, «I corsari con bandiera corsa continuano a far delle prese di bastimenti genovesi ed arrestano anche i neutrali che hanno il caricamento diretto per Genova o per Francia...».

<sup>71</sup> *Ibidem*, «Molte famiglie tolonesi vengono a stabilirsi in questa città e si vedono passeggiare degl'ufficiali e soldati del regimento Real Luigi con cocarda bianca, venuti di passaggio da San Fiorenzo...».

le 23 décembre 1794, l'ancien prévôt de la cathédrale de Bastia et chanoine, Ignazio Francesco Guaco, qui avait juré en 1791 son attachement à l'Assemblée nationale et qui avait reçu le soutien de Paoli au moment des événements bastiais de 1791, appelés Cucagna bastiese, acceptant de faire office d'évêque en lieu et place de Monseigneur Joannis de Verclos, avant de prêter à nouveau serment en 1792, cette fois à la Convention, se rétracte pour l'ensemble de ses actes<sup>72</sup>. Se dessine alors de façon marquante, et contre l'avis de Paoli un camp clairement anti-républicain parce qu'anti-français, où les partisans de Paoli et ceux de la monarchie cohabitent au motif de l'ennemi commun et de l'appartenance au camp anglais.

Les Anglais dans le même temps n'hésitent pas à intercepter des navires en Méditerranée pour les détourner vers la Corse. Ils permettent par là, en vendant sur place les marchandises capturées, de nourrir une population qui sera à plusieurs reprises au cours de cette période au bord de la famine. Ils offrent en outre comme cela s'est fait du temps de la monarchie et plus tard se fera sous le Consulat, par l'entremise de Saliceti, des emplois de soldats en levant notamment trois bataillons de troupes et surtout deux escadrons de cavalerie légère, dont les montures seront trouvées en Sardaigne, un corps de gendarmerie et quatre compagnies de canoniers<sup>73</sup>. On connaît l'intérêt toujours manifesté par les Corses pour ce type d'emplois, surtout si l'on ne quitte pas l'île et ce même s'il s'agit de servir sous des officiers étrangers le plus souvent. On peut par ailleurs rapprocher l'opposition manifestée entre sir Elliot, représentant du pouvoir civil et le général Stuart, chef des troupes britanniques dans l'île des conflits qui opposeront plus tard le commissaire extraordinaire Miot de Melito tour à tour aux généraux Müller et Morand. L'issue en sera identique puisque l'un des deux pouvoirs étant destiné à se soumettre à l'autre (ici Stuart à Elliot comme plus tard Müller à Miot), l'affrontement s'achève avec le départ de la partie la plus faible.

Les Anglais jouent en réalité de plus en plus une partie particulière dans l'île. Ainsi lors de la venue à Saint-Florent de l'ambassadeur turc, envoyé par le bey de Tunis, Elliot amène avec lui Bigani comme représentant du corps diplomatique sous les deux tentes plantées par l'envoyé du bey, Mustafa Coggia, mais visiblement pas un Corse<sup>74</sup>. Dans ce cadre, l'affrontement entre Paoli et Gilbert Elliot, désormais soutenu par l'ancien dauphin de Paoli, Pozzo di Borgo prend une force particulière, Elliot imaginant rapidement pouvoir se passer de l'ancien Général qu'il présente comme «vieux», «harassé», «extrêmement fatigué». Lui s' imagine sous les traits de Bolingbroke, alors que Paoli serait Richard II. En réalité, on retrouve chez Elliot les anciens préjugés qu'on avait rencontrés sous la monarchie française. En fait, aveuglé par sa vanité et par son affinité avec Pozzo di Borgo, Elliot ne comprend rien à l'île et surtout pas aux rapports de force qui y existent: ce n'est que grâce à Paoli que les Anglais ont pu s'installer en Corse. En obtenant le retrait du Général, il pense agir comme il l'a fait avec Stuart. Bigani ne commente pas le départ de Paoli pour l'Angleterre en octobre 1795, mais il nous donne une série de clefs pour comprendre la fin du Royaume anglo-corse.

La révolte fiscale tout d'abord. Elle se révèle sanglante. Elle est portée dans un premier temps par la montagne corse. Bocognano<sup>75</sup>, un village qui peut aligner 800

<sup>72</sup> Ivi, pièce imprimée *Estratto della Ritrattazione fatta dal vescovo intruso del già dipartimento di Corsica* (avec lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1795 de Bigani au ministre Acton).

<sup>73</sup> Ivi, 10 janvier 1795, lettre de Bigani au ministre Acton.

<sup>74</sup> Ivi, 23 mai 1796, lettre de Bigani au ministre prince de Castel Cicala.

<sup>75</sup> Ivi, 1<sup>er</sup> avril 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Nacque nel passato mese un'insurrezione nel paese di Bogognano, parte interiore di questo Regno, perché quei popoli non voleano pagare le contribuzioni territoriali fissate dalle legge di questo governo ossia parlamento...».

hommes d'armes et n'hésite pas à faire feu sur la troupe envoyée par Elliot<sup>76</sup>. C'est ensuite tout le Celavo qui se soulève<sup>77</sup>. Les passages avec le reste de l'île sont interrompus «parce qu'ils dépouillent et assassinent quiconque passe par de semblables lieux. De nombreux officiers anglais ont été dépouillés et ont perdu la vie»<sup>78</sup>. Bigani révèle d'ailleurs qu'un marin de sa nation, qui avait travaillé aux salines de Porto-Vecchio, créées par Giovan Paolo plus tard Jean-Paul Roccaserra l'année précédente<sup>79</sup>, a été attaché à un arbre et dépouillé, ne sauvant sa vie que par miracle<sup>80</sup>. Les révoltés de Bocognano décident alors de créer un gouvernement provisoire et d'imposer une contribution «à tant par feu». Ils peuvent s'appuyer sur trois mille hommes environ désormais qu'ils ont rejoints par d'autres localités montagnardes. Dans le même temps plus au sud ce sont neuf cents hommes qui entrent sur le territoire de Bonifacio, menaçant de tout dévaster si on ne leur remet pas le sel des magasins<sup>81</sup>. Et lorsqu'Elliot pénètre dans le centre de l'île pour se rendre à Corte il rencontre vers Ponte Leccia une trentaine d'hommes en armes qui lui interdisent le passage, lui affirmant que de toutes façons il ne pourrait aller plus loin, car il rencontrerait alors les populations soulevées en nombre<sup>82</sup>. La révolte gagne tout l'intérieur de l'île puis le Fiumorbo, entraînant la fermeture de tous les passages<sup>83</sup>. Un très gros convoi de nourriture, de soixante-quinze voitures, est intercepté sur la route et le vice-roi est enfermé dans Corte avec cinq jours de vivres pour sa garnison<sup>84</sup>. La personne visée en réalité par les insulaires, ce n'est pas Elliot, mais Pozzo di Borgo, président du Conseil d'Etat à qui les populations en veulent pour le départ de Paoli<sup>85</sup>.

Début juin, la révolte est générale dans l'île. Bigani peut parler d'une force des soulevés égale à trente mille hommes. Installés au camp de Bistugliu, aux portes de Corte, ils envoient au vice-roi des requêtes à la fois économiques et politiques: ils réclament premièrement une diminution du prix du sel<sup>86</sup>; et surtout en second lieu la destitution du Conseil d'Etat tout entier et la remise de ceux-ci entre leurs mains.

---

<sup>76</sup> *Ibidem*, «Quest'istesso governo vi spedì della truppa corsa. Ma poca di maniera che facendo il paese ottocento uomini d'armi al veder della truppa li fecero fuoco addosso dove son periti molti soldati ed ufficiali ed il restante disarmati e chiusi nel paese...».

<sup>77</sup> Ivi, 14 avril 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «L'insurgenti del paese di Bogognano in quest'isola rivoltatisi contro le armi del re britannico... Ma pigliano sempre più piede ed hanno tirato a se altri due paesi circonvicini per far causa commune, non volendo pagare contribuzione alcuna al sovrano...».

<sup>78</sup> *Ibidem*, «I passi di questi luoghi sono interrotti poichè spogliano ed assassinano chiunque passa da simili luoghi. Molti uffiziali inglesi sono stati spogliati e perduto la vita...».

<sup>79</sup> ALAIN GAUTHIER, ANTOINE-MARIE GRAZIANI ET JEAN-FRANÇOIS PACCOSI, *Sel et salines en Corse*, Ajaccio 2000, p. 88.

<sup>80</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, esteri, liasse 536, 14 avril 1796, déjà cité, «Un nostro marinaio napolitano che veniva da Portovecchio che aveva colà travagliato alle saline, dopo aversi guadagnato da trenta, e più scudi che avea sul suo dosso, camin facendo fu legato ad un albero, e li presero tutto detto danaro, lasciandoli per miracolo la propria vita...».

<sup>81</sup> Ivi, 12 mai 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Anche a Bonifazio il giorno cinque corrente, entrarono novecento paesani armati che voleano il sale per forza dei magazenî nazionali senza pagare...».

<sup>82</sup> Ivi, 20 mai 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Si è saputo ieri ch'esso vicere arrivato al luogo detto il ponte della Leccia lungi da qui miglia trenta, fu formato da trenta e più persone armati che volevano impedirli il passo, ammonendolo di non oltrarsi più avanti perché avrebbe avuto de guai e perché dissero che i popoli sollevati da quella parte di là dei Monti si lagnavano del prezzo caro imposto al sale...».

<sup>83</sup> Ivi, 23 mai 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Abbiamo una forte crisi nell'intiere di quest'isola. Li cinque villaggi che si erano sollevati per le imposizioni che credono non poter sopportare hanno attirato a se tutti i paisoli al di là da'Monti, Fiumorbo ed Aleria, ed hanno chiuso molti passi...».

<sup>84</sup> *Ibidem*, «Ieri un gran carriaggio del vicere andando da qui a Corti è stato arrestato dai sollevati impadronendosi di questo, di settantacinque vettura con farina e biscotto per le truppe con 28 bovi e detti sollevati sono arrivati ora fino al luogo detto il Procoio miglie dodici lungi da questa città. La truppa in Corte non ha che viveri per cinque giorni...».

<sup>85</sup> *Ibidem*, «Pretendono poi i sollevati avere nelle loro mani il signor Pozzodiborgo presidente del Consiglio di Stato il quale pretendono sia egli stato quello che abbia fatto sgravare i popoli dei pesi che soffrono...».

<sup>86</sup> Ivi, 1<sup>er</sup> juin 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Primo lo sgravamento del prezzo del sale...».

Ce qu'Elliot refuse, acceptant la disparition totale des droits sur le sel mais seulement l'expulsion hors de Corse de trois conseillers, dont Pozzo di Borgo<sup>87</sup>. Sera expulsé aussi l'adjutant de camp du vice-roi auteur de la destruction de la statue du général Paoli<sup>88</sup>. Dernier point, les révoltés réclament que l'élection des membres du parlement soit cassée et que les membres de celui-ci soient renouvelés<sup>89</sup>.

Il n'est plus que temps pour Elliot de tergiverser. D'autant que Bigani mise quant à lui sur un «soulèvement généralisé de toute l'île». Si Elliot ne vient pas à Bastia sous deux jours, ajoute-t-il, vraisemblablement la ville passera aux insurgés: on commence à y former des assemblées pour leur offrir du soutien, de la poudre et des fusils. De toutes façons plus personne ne tient l'intérieur de l'île, où le voyageur n'est plus en sûreté. «Je ne sais comment pourra finir cette affaire sérieuse, une fois que Sa Majesté Britannique en sera informée. Qui dit que les Anglais abandonneront cette île... ou qu'ils ne conserveront que les seuls présides et qu'ils se désintéresseront du reste de l'île».

Souvent présentée comme une reprise en main républicaine, l'affaire du camp de Bistugliu montre surtout la volonté des Paolistes de faire payer à Pozzo di Borgo et à Elliot le départ de l'île de leur champion. L'historien républicain Renucci le dit à demi-mot : «plusieurs centaines de Paolistes au milieu desquels se trouvaient divers républicains se soulevèrent et se réunirent armés dans le lieu-dit Bistugliu». Alors plutôt que de chercher une soi-disant influence des Bonaparte avancée par John Mac Erlean -qui ne doit pas avoir réellement vu ce qu'était, Bistugliu, c'est-à-dire un petit hameau de Tralonca- il convient de suivre notre témoin qui, comme Ambrogio Rossi a relevé l'impact dans cette affaire des partisans de l'ancien Général. A la fin, une révolte où Paolistes et Républicains se trouvent mêlés aboutira finalement à un soulèvement généralisé, qui permettra le retour des troupes françaises dans l'île en 1796, après le départ des troupes anglaises. Un départ longuement décrit dans une correspondance de Bigani le 22 octobre 1796 avec l'arrivée dans le même temps de troupes commandées par le général Casalta. Un arbre de la liberté est alors érigé à Bastia le 21<sup>90</sup>. Le général Gentili joue de la proximité qu'il a eue un temps, avant la Révolution, avec Paoli, pour tenter de réconcilier les populations, alors même que l'on oblige les populations à loger chez elles les troupes récemment arrivées d'Italie. Cette proximité de Gentili avec Paoli est d'ailleurs parfaitement rappelée par Bigani dans une lettre de novembre 1796<sup>91</sup>.

Saliceti et les représentants républicains dans l'île entraîneront l'île dans une sorte de guerre civile, de 1796 à 1800, mettant tour à tour les deux départements insulaires hors-la-loi, avant que Bonaparte n'y suspende en 1801 la constitution, avec l'envoi dans l'île d'un commissaire extraordinaire, Miot de Melito. Entre temps la politique de Terreur imposée à l'île aura créé une situation que Bigani décrit ainsi

---

<sup>87</sup> *Ibidem*, «Secundo la destituzione di tutti i membri del Consiglio di Stato... Questi soggetti che amministrano i popoli li desideravano in loro potere ma il signor vicere questo non l'ha voluto accordare e si sono limitati che solo due di questi col signor Pozzo di Borgo ch'era presidente del Consiglio di Stato siano espulse dal Regno, i quali in breve anderanno a partire...»; Ivi, 10 juin 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Questo vicere ha fatto partire da quest'isola quei soggetti che i suddetti popoli detestavano cioè il Signo Pozzo di Borgo presidente di questo consiglio di Stato ed un certo Simone Colonna...».

<sup>88</sup> Ivi, 1<sup>er</sup> juin 1796, lettre de Bigani au ministre le prince de Castel Cicala, «Con un ajutante di campo del signor vicere che si pretende quello il quale abbia posto in pezzi la statua del General Paoli...».

<sup>89</sup> *Ibidem*, «Terzo che si cassino tutti i membri del Parlamento e se nomino degl'altri nuovi ciò che il vicere ha pure accordato...».

<sup>90</sup> Ivi, 22 octobre 1796, lettre de Bigani au prince de Castel Cicala.

<sup>91</sup> Ivi, 7 novembre 1796, lettre de Bigani au prince de Castel Cicala, «Il general Gentile è il medesimo che un tempo era segretario del General Paoli. Resta in questa città come comandante in capite delle truppe della Republica francese ed a preso alloggio nella casa osia palazzo che accomodato aveva per suo uso il vicere inglese cavaliere Elliott...».

pour son ministre, le marquis del Gallo: «Tous les Corses insurgés, pour ne pas tomber entre les mains des troupes françaises, au nombre de plusieurs milliers se sont enfuis dans les montagnes et dans des maquis inaccessibles. Les Corses étant devenus ainsi bandits, la Corse connaîtra sous peu d'importants problèmes et plus personne ne pourra la traverser ni voyager de crainte d'y perdre la vie ou son bien»<sup>92</sup>.

La correspondance de Bigani s'achève en effet en 1798, alors que la Corse est désormais confrontée à la révolte dite de la Crucetta et que le Directoire traverse la crise de fructidor. L'abrogation de la loi favorable aux prêtres réfractaires a pour résultat un retour à la Terreur: la déportation -la «guillotine sèche»- remplace simplement l'échafaud<sup>93</sup>. En Corse, les églises bastiaises sont fermées et les prêtres réfractaires doivent désormais sous quarante-huit heures jurer, faute de quoi ils devront quitter la ville et, en cas de refus, ils seront déportés à Toulon<sup>94</sup>. En réalité, cette documentation nous éclaire sur des événements souvent mal décrits par les commentateurs et notamment la question religieuse, abusivement réduite à la révolte politique dite de la Crucetta. Ici, l'ensemble des prêtres de Bastia et le chapitre des chanoines préfère se retirer à Livourne plutôt que de jurer comme on le leur demande<sup>95</sup>. Notons à ce sujet la décision particulière du consul d'Espagne qui érige dans sa maison une chapelle et nomme un chapelain pour dire la messe pour lui, les siens et les Espagnols de passage, par un prêtre non-jureur. Une solution que le consul de Naples voudrait adopter à son tour en faisant ériger dans la maison où il habite à son tour une chapelle.

De cet ensemble très riche ressort particulièrement le rôle joué par le Général Paoli, dont l'action sert de trait d'union entre les deux parties de la documentation conservée. Un Paoli qui sert de vecteur principal pour l'adhésion de la Corse à la Révolution française mais qui est aussi, malgré les affrontements qui marquent alors l'histoire de l'île, un «élément décisif de cohésion de la société corse confrontée à ce qui apparaît un incontestable traumatisme pour le corps social tout entier»<sup>96</sup>.

---

<sup>92</sup> Ivi, 11 février 1798, lettre de Bigani au marquis del Gallo, «Tutti li Corsi insurgenti per non cadere a mano delle truppe francesi si pretende che un numero di qualche migliaio siano fuggiti nelle montagne e macchie inaccessibili e divenuti banditi, onde la Corsica in qualche tempo sarà in forti guai e nessuno più potrà transitare, né viaggiare senza il pericolo della propria vita, e delle proprie sostanze...».

<sup>93</sup> JEAN TULARD, *Les Thermidoriens*, Paris 2005, pp. 164-165.

<sup>94</sup> ARCHIVIO DI STATO DE NAPLES, Esteri, liasse 536, 10 décembre 1797, lettre de Bigani au ministre, le prince de Castel Cicala, «Fin da giovedì scorso questo governo in vbista delle leggi di Francia ha fatto chiudere tutte le chiese di questa città obligando a tutti i preti cattolici di giurare a Roma della costituzione francese e non facendolo fra il termine di ore quarantotto abbandonassero la città e partire in estero luogo e mancando a questo termine sarebbero detti preti arrestati dalla forza e condotti a Tolone...».

<sup>95</sup> *Ibidem*, «tutti i preti che assistevano in questa città quanto il capitolo de canonici di questa cattredale (sic) si sono intieramente ricusati di prestare un tal giuramento e si sono piuttosto accontentati di partirsene tutti ieri per Livorno...».

<sup>96</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI, *La Révolution en Corse*, cit., p. 143.